

Pour la CPV SUN 40 :

47 rue J.A. Schumpeter
34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60
Fax : 04 67 73 24 30

PC 04 : Notice descriptive du terrain et présentation du projet

Projet de parc photovoltaïque Commune de Guillon-Terre-Plaine Lieu-dit « la Grande Craie» Ancienne carrière de calcaire



SOMMAIRE

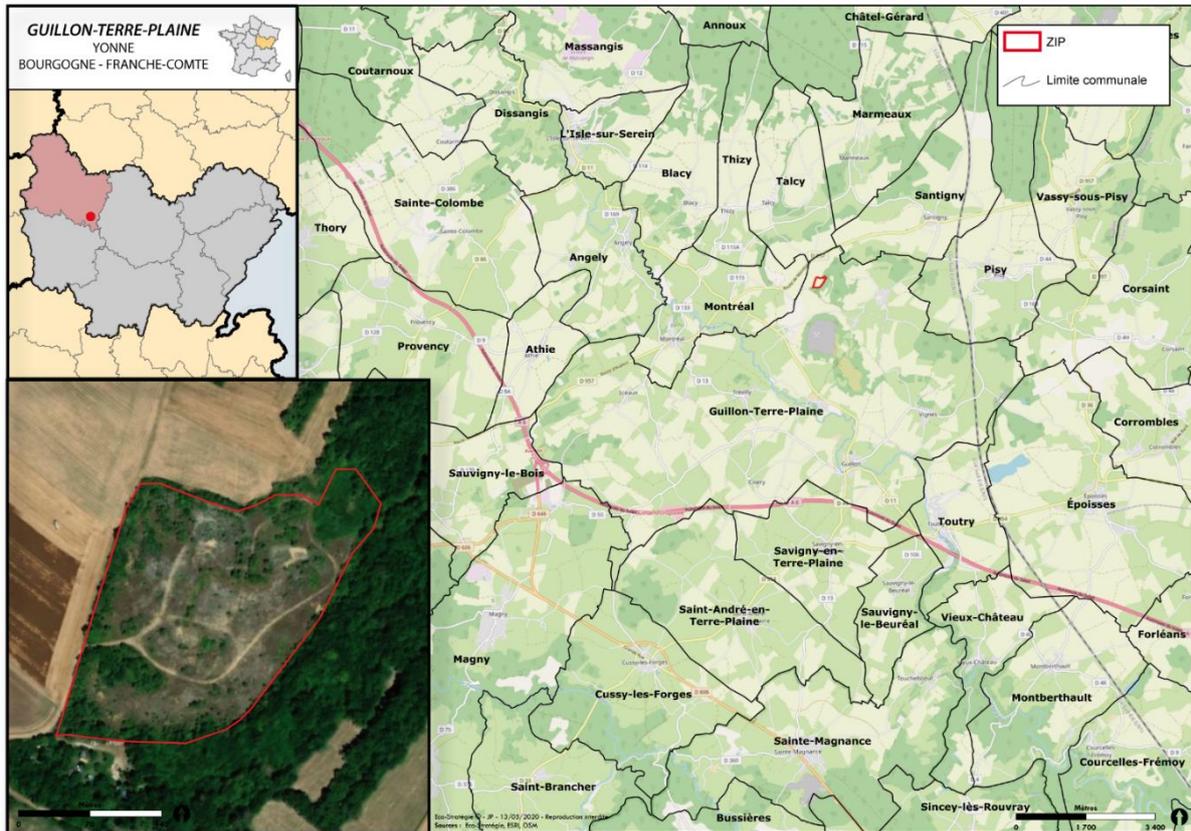
1.	Notice descriptive du terrain	3
1.1	Localisation	3
	3
1.2	Périmètre de l'aire d'étude	4
1.3	Situation paysagère de l'aire d'étude.....	5
1.4	Description du terrain.....	6
2.	Présentation du projet	9
2.1	Justification du projet d'aménagement	9
	9
2.2	Le projet d'implantation.....	10
2.3	Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque.....	11
2.4	Insertion paysagère du projet.....	12
2.4.1	Impacts paysagers.....	12
2.4.2	Mesure d'intégration paysagère	12
2.5	Gestion des espaces libres et des plantations.....	13
2.6	L'accès au site et configuration des voiries	13



1. Notice descriptive du terrain

1.1 Localisation

Le site est localisé sur la commune de Guillon-Terre-Plaine, à environ 14,5 km à l'est d'Avallon, dans le département de l'Yonne. L'aire d'étude se situe au nord du territoire communal, sur une ancienne carrière calcaire.



FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

60 rue Thiers - 89000 Avallon
Tél : 03 86 74 72 72
a.lonchampt@lonchampt.com
SIRET 799 511 191 02014
APE 7111Z

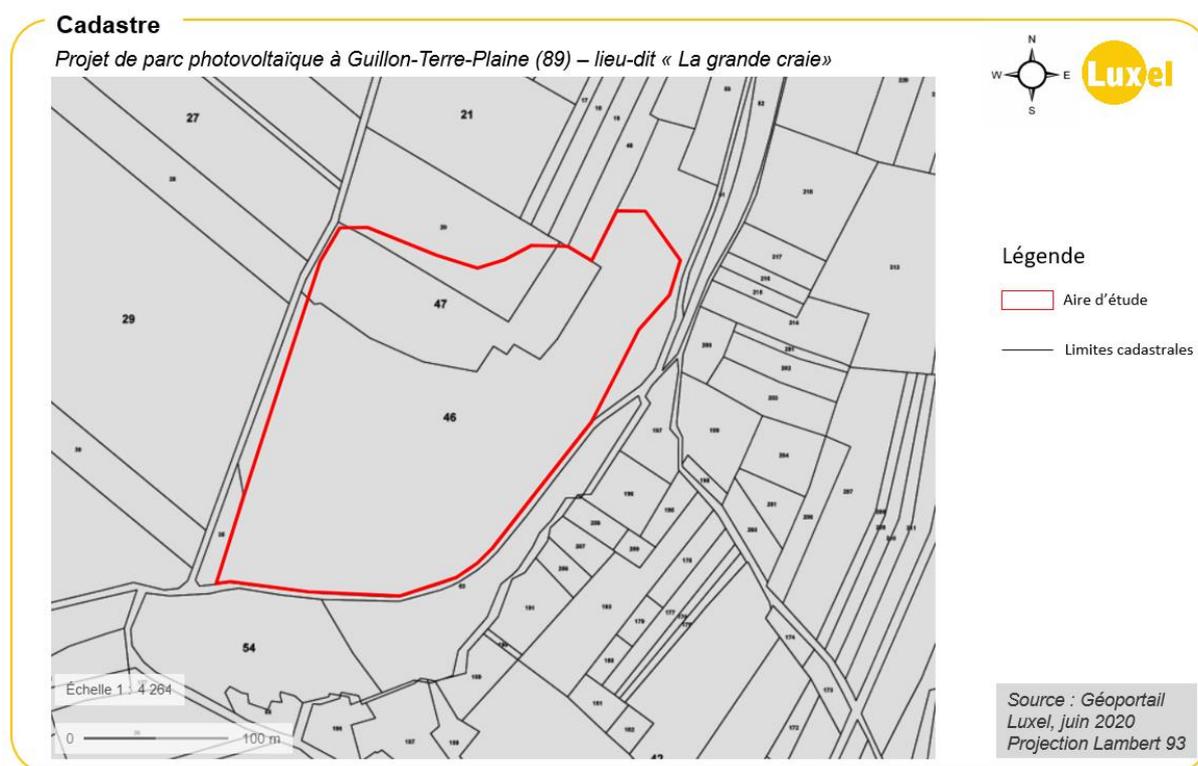
1.2 Périmètre de l'aire d'étude

Le site du projet a une surface totale clôturée d'environ 4,8 hectares et correspond aux parcelles cadastrales 46, 47 et 20 de la section ZD. Ces parcelles appartiennent à la commune de Guillon-Terre-Plaine.

L'aire d'étude correspond à des terrains en friche après avoir été réhabilités suite à l'exploitation des sols à partir des années 1960. Il s'agit aujourd'hui principalement de zones rudérales, de pelouses ainsi que des fourrés et jeunes bois.

Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique sur la commune de Guillon-Terre-Plaine. Ce règlement autorise les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.

Une centrale photovoltaïque pouvant être assimilée à un équipement d'intérêt collectif ou d'intérêt général lorsque l'électricité produite est revendue – ce qui est le cas –, leur implantation est, à ce titre, autorisée, dès lors que l'énergie produite n'est pas destinée à une autoconsommation.



FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

60 rue Aniers - 38100 Grenoble
Tél : 04 76 78 72 11
archi@fred-lonchampt.com
Ordre DES0319
S'RET 798 511 121 02014
APE 7111Z

1.3 Situation paysagère de l'aire d'étude

L'aire d'étude est localisée au nord du territoire communal de Guillon-Terre-Plaine. Elle est positionnée à la lisière d'une zone boisée au sud et à l'est et de parcelles agricoles au nord et à l'ouest.

La zone d'habitation la plus proche se situe à environ 1 km au sud-ouest de l'aire d'étude. Le château de Monthelon, ancienne maison forte du XVII^{ème} siècle, est localisée à un peu plus de 650 m au sud-ouest du site.

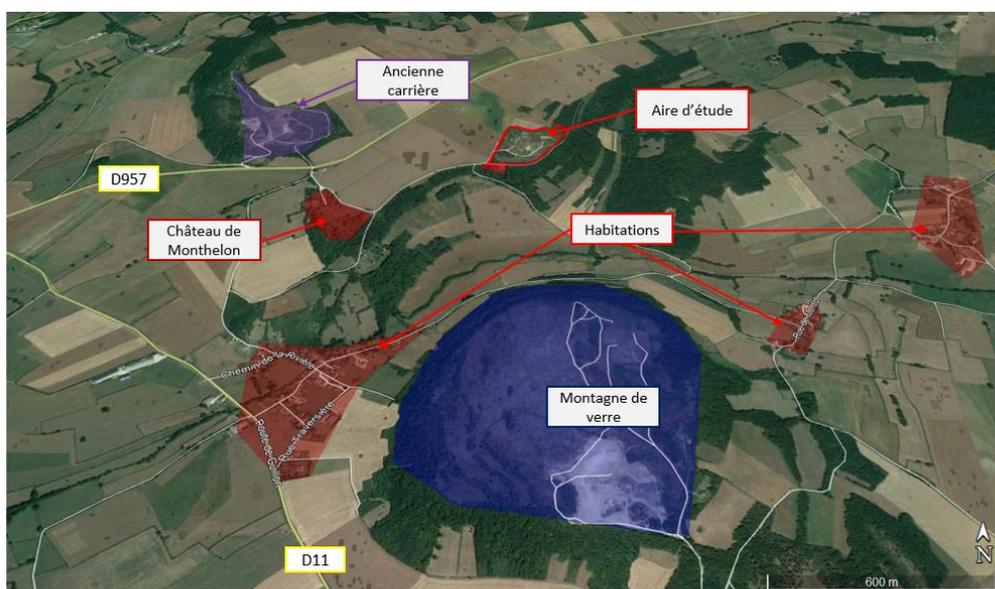
A environ 800 m au sud, les vestiges d'une ancienne carrière dominent la butte du lieu-dit « Montagne de Verre » qui accueillent des talus forestiers en son pourtour. Elle est séparée de l'aire d'étude par la vallée du ruisseau du champ millet.

Une autre ancienne carrière est également notable à un peu plus de 700 m à l'ouest du site, de l'autre côté de la RD 957. Elle est entièrement masquée par des boisements tout autour.

Aucun axe de communication ne se situe à proximité immédiate de l'aire d'étude. La RD 957 passe à environ 350 m à l'ouest. Un chemin communal mène au site.

L'aire d'étude dans son environnement

Projet de parc photovoltaïque à Guillon-Terre-Plaine (89) – lieu-dit « La grande craie »



Source : Google Earth
Luxel, juin 2020
Projection
Lambert 93

L'aire d'étude ne se situe dans aucun périmètre de protection d'un monument historique inscrit ou classé au titre des monuments historiques. Le monument historique le plus proche correspond à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul à Talcy située à environ 2,2 km au nord-ouest du site.

1.4



Description du terrain

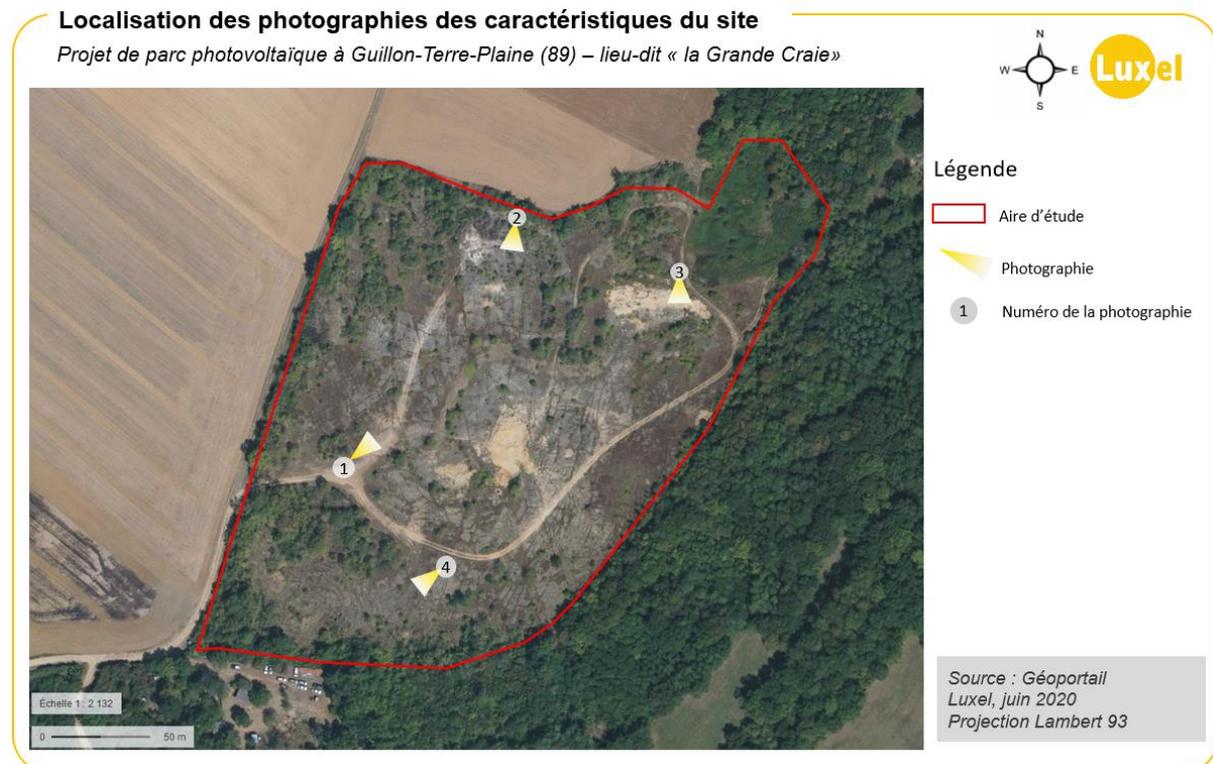
L'aire d'étude est entourée de boisements qui masquent les visibilitées extérieures au nord, à l'est et au sud. Elle se compose d'une friche liée à une ancienne exploitation comme carrière. De ce fait, certaines zones sont accidentées et les dernières extractions de matériaux sont encore visibles. Après la fin de l'activité de la carrière, des arbustes ont été plantés de manière hétérogène sur le site. Une zone au nord-est est embroussaillée et une à l'ouest est boisée.

L'aire d'étude est globalement plane.

L'aire d'étude n'est actuellement pas clôturée.

Le site n'est concerné par aucune servitude.

La carte ci-dessous permet de localiser les prises de vues présentées ci-après.





1 – Vue vers le nord-est, depuis le centre-ouest du site. La végétation est très pauvre. Présence de quelques bosquets



2 – Vue du site depuis le haut du talus en limite nord en direction du sud

FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

160 rue Thiers - 35100 Lorient
Tél : 02 97 78 72 72
jean@fred-lonchamp.fr
47' Ordre 080319
SIRET 799 511 181 0014
APE 7111Z



3 – Vue du nord-est du site en direction du sud, une zone d'extraction des matériaux



4 – Vue du sud du site, zone accidentée avec légèrement plus de végétation

FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

60 rue Briens - 39000 Luxembois
Tél : 03 83 76 72 72
archi@fred-lonchamp.fr
* Ordre 080318
SIRET 798 511 181 0014
APE 7111Z

2. Présentation du projet

2.1 Justification du projet d'aménagement

A l'issue de l'étude de l'état initial sur l'environnement dans le cadre de l'étude d'impact, **l'aménagement a été adapté de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement.** Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

Thématique	État initial	Option conceptuelle
Milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> • Accidents topographiques • Surplombe deux ruisseaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement adapté à la topographie ✓ Maintien des talus et de la topographie globale pour ne pas modifier les écoulements superficiels
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats d'intérêt communautaire • Enjeux localement forts pour la flore, l'avifaune, les chiroptères et les orthoptères 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintien d'une surface ensoleillée importante et compensation sur la montagne de Montfaut pour les habitats ✓ Evitement des stations végétales protégées et des potentiels gîtes à chiroptères
Urbanisme et occupation des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU) • Faible potentiel agronomique des terrains 	
Milieu humain et Contexte paysager	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité faible depuis la RD 957 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintien des boisements périphériques
Accès au site	<ul style="list-style-type: none"> • Routes d'accès suffisamment larges pour le passage des camions 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation de l'accès existant



2.2 Le projet d'implantation

Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de Guillon-Terre-Plaine – Grande Craie			
Surface clôturée	Total : Environ 4,8 ha	Nombre de locaux	- 1 poste de livraison - 1 local de transformation
Nombre de modules	Total : Environ 9000	Surface des locaux techniques	Environ 40 m ²
Puissance unitaire des modules envisagés	390 Wc	Clôture	Total : Environ 1 000 ml
Puissance installée	Total : Environ 3,5 MWc	Zone de déchargement	Environ 360 m ²
Surface couverte par les modules	Total : Environ 1,7 ha	Total : Environ 70 ml de voirie interne	
		Total : Environ 800 ml de piste périphérique	



FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

60 rue Thiers - 35000 Lorient
Tél : 02 97 45 76 22
archi@freda-lonchampt.com
N° Ordre 060319
SIRET 798 511 181 00014
APE 7111Z

2.3 Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque

- Les rangées de modules photovoltaïques

Le projet aura une puissance crête installée cumulée d'environ **3,5 MWc**. Il utilise environ **9 000 modules** photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier, sont orientées plein sud et inclinées de 15° pour un rendement optimal. Elles sont de couleur gris métallique et fixées par des **pieux battus** dans le sol.

Les modules seront disposés sur trois lignes de 15 rangées en mode portrait sur chaque table. La hauteur des tables sera limitée à environ 2,7 mètres, ce qui facilite l'intégration du projet au niveau visuel, tout en optimisant la puissance installée. Les rangées de modules sont espacées de 3,8 à 5,4 mètres. Les modules sont de couleur bleu foncé (RAL 5001 ou équivalent).

- Les locaux techniques

Le parc photovoltaïque sera équipé de 1 poste de transformation qui permet l'élévation de la tension. Ce local est localisé de manière à minimiser les longueurs de câbles et donc limiter les pertes électriques, et faciliter la maintenance ainsi qu'à limiter l'emprise de la voirie interne qui le relie au poste de livraison.

Un unique poste de livraison sera installé. Il sera situé en limite sud-ouest.

En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est d'environ 40 m².

Les locaux techniques seront habillés par une paroi en béton recouverte d'enduit lissé vert foncé (couleur RAL 6011 ou équivalent), rappelant la couleur de la végétation environnante.

- Clôture et sécurité du site

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et une caméra de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

Actuellement, aucune clôture n'est installée sur le site.

La clôture créée sera d'une hauteur maximale de 2,00 mètres, en acier galvanisé avec des mailles plastifiées, de couleur vert foncé.

Un seul portail sera installé pour matérialiser l'accès au site. Il sera en acier galvanisé de couleur vert foncé. Sa hauteur maximale sera de 2,00 mètres.

- Réseaux et raccordements

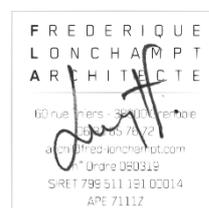
Le parc solaire sera raccordé soit en repiquage direct sur le réseau existant soit au poste source d'Avallon situé à environ 13,5 km à vol d'oiseau au sud-ouest du site. Ce raccordement suivra les voiries existantes.

Le site sera raccordé au réseau d'électricité et au réseau téléphonique à partir du poste de livraison également durant la phase d'exploitation pour l'alimentation des installations auxiliaires.

Les différentes parties du parc seront raccordés électriquement via des tranchées. Ces tranchées seront réalisées entre les onduleurs situés à l'arrière de certaines tables photovoltaïques et les postes de transformation, puis jusqu'au poste de livraison.

- Stationnement

Une place de stationnement est prévue dans l'enceinte de la centrale solaire, à proximité immédiate du portail d'accès. L'implantation de la place de stationnement est précisée dans la pièce PC02-4.

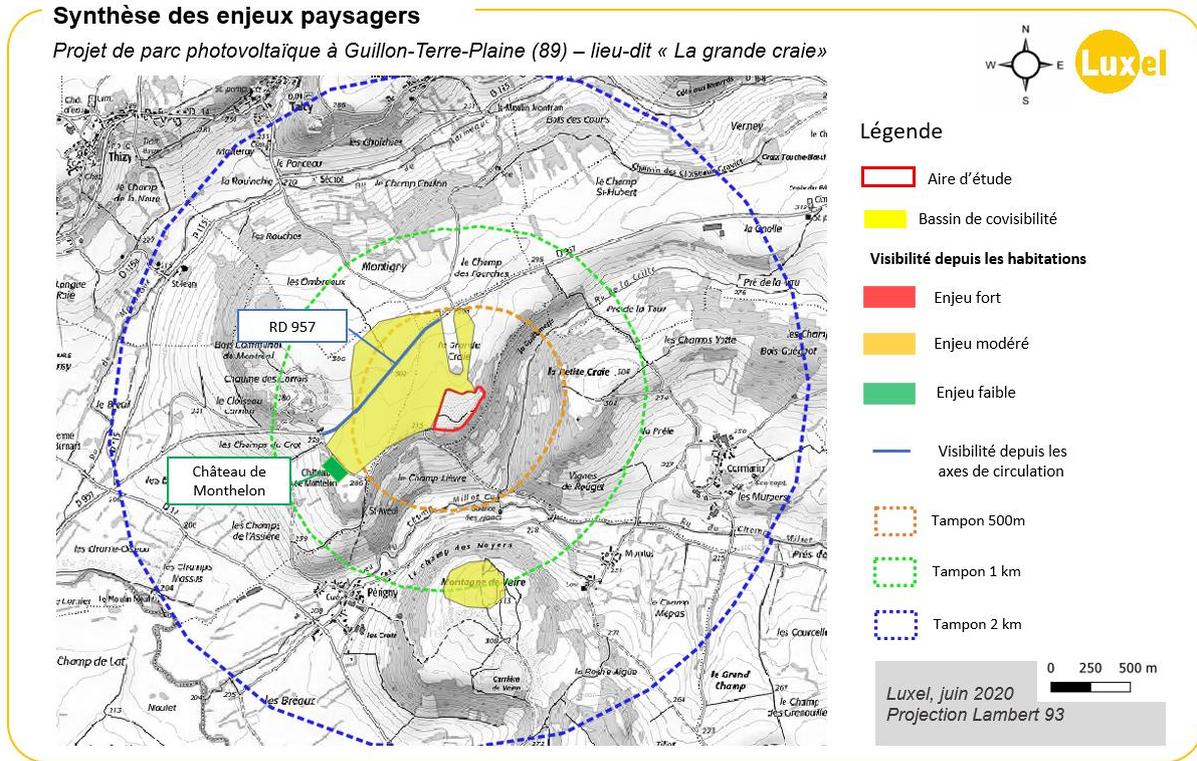


2.4 Insertion paysagère du projet

Les photomontages présentés dans la PC-06 sont des vues de l'insertion paysagère du projet de construction de la centrale photovoltaïque dans son environnement.

2.4.1 Impacts paysagers

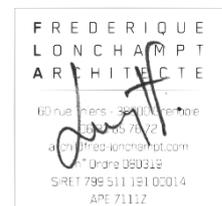
Les impacts paysagers sont faibles. Le site est très peu visible.



2.4.2 Mesure d'intégration paysagère

- **Traitement architectural des locaux techniques**

Le poste de transformation et le poste de livraison seront peints dans une couleur s'intégrant dans le paysage environnant, vert sombre, rappelant la couleur de la végétation environnante. Les locaux de transformation, placés au centre du parc, ne seront pas ou très peu perceptibles depuis l'extérieur. Le poste de livraison, généralement placé en bordure de site, sera positionné en limite est de l'aire d'étude.



2.5 Gestion des espaces libres et des plantations

Dans le projet photovoltaïque, les espaces libres correspondent essentiellement à la superficie non couverte par les composants de la centrale. Ces espaces représentent près de 63 % du site clôturé.

Après les travaux de construction, la végétation recolonisera naturellement les terrains. L'entretien de la végétation du site sera effectué par fauchage mécanique.

En lien avec les enjeux du milieu naturel, des zones seront évitées pour la conservation des espèces de flore protégée, des potentiels gîtes à chauves-souris et pour le maintien de la topographie. Ces zones seront conservées et entretenues durant toute la durée de vie de la centrale.

Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.

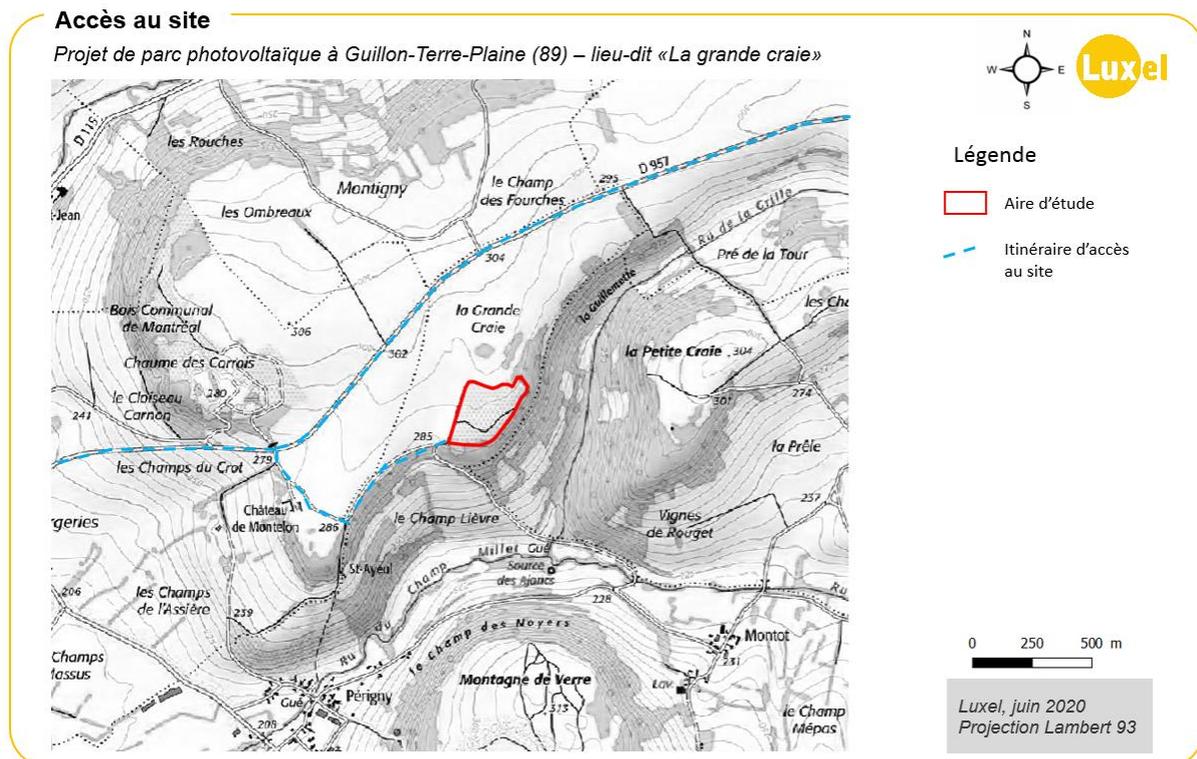
Une hauteur minimale des modules au-dessus du sol de 1 mètre sera respectée. Ainsi, la végétation située sous les panneaux, recevra une lumière diffuse et pourra se développer de manière homogène.

Conformément aux préconisations du SDIS 89, Les boisements périphériques au site seront maintenus et débroussaillés.

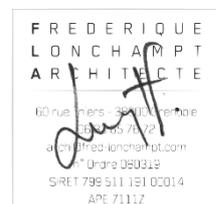
2.6 L'accès au site et configuration des voiries

L'accès au site pourra se faire depuis la RD 957 puis par le chemin communal menant à la Grande Craie.

Les accès sont déjà existants et correctement dimensionnés pour permettre le passage des camions lors de la phase de travaux.



A l'intérieur du site, une voirie interne sera aménagée de manière à permettre le déchargement du matériel, la livraison des postes techniques par un poids-lourd avec sa grue, et l'intervention des services de secours incendie. Les voiries internes (largeur 5 mètres) permettront de desservir l'ensemble du site.



La création de cette voie de circulation est effectuée par excavation sur près de 30 cm (cf. photographie ci-dessous) et par la mise en place de géotextile puis de grave non traitée (compactée) sur une épaisseur de 10 cm après compactage. Les graves utilisées (roches concassées) sont généralement acheminées depuis la carrière la plus proche et présentent généralement une couleur beige. Ce matériau est poreux afin de conserver toute la perméabilité du sol et de ne pas influencer sur les ruissellements naturels. Environ 80 mètres linéaires de voirie interne seront ainsi créés.



Mise en place d'une voie engins (interne) (Source : LUXEL, 2011)

Les zones de déchargement d'une surface totale d'environ 600 m² seront créées de la même façon que la voie de circulation en gravier. Elles seront utilisées durant toute l'exploitation du site.

Par ailleurs, une voirie périphérique de 4 mètres de large sera mise en place entre la clôture et les tables, et à l'extérieur de la clôture afin notamment de permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie. Les pistes périphériques légères auront un linéaire d'environ 2200 mètres. Une réserve incendie de 60 m³ sera installée et mise à disposition du SDIS.